



Extrait du OIEau

<http://www.iowater.org/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/a/croatie-mise-en-oeuvre-de-la>

Croatie - Mise en oeuvre de la directive Substances Dangereuses et de la DCE

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -



Date de mise en ligne : jeudi 21 mars 2013

OIEau

L'objectif de ce jumelage européen (IPA) est d'harmoniser la législation croate et sa mise en oeuvre, avec l'acquis communautaire dans le domaine de la protection contre les substances dangereuses rejetées dans l'eau et dans les milieux aquatiques.

Ce jumelage, au bénéfice du ministère croate de l'Agriculture et de l'Agence Hrvatske Vode, s'achèvera en septembre 2013. Il est mis en oeuvre par le Ministère français de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie et par l'**Office International de l'Eau** en coopération avec l'Agence autrichienne pour l'Environnement.